

Garantir un accès gratuit et régulier aux FVV à une expertise en matière de conseil juridique

Résultats attendus

- a) Les femmes soutenues au centre d'écoute bénéficient de conseils juridiques dispensés par un-e avocat-e ;
- b) Le service et conseil juridique du centre d'écoute est gratuit, régulier, de qualité et répond aux besoins des femmes qui consultent le centre d'écoute ;
- c) Des ateliers de conseils juridiques sont animés par une expertise et permettent aux FVV d'échanger, de lutter contre l'isolement, et de mieux cerner les solutions possibles

2. Description de la prestation

Le prestataire assurera une permanence ou facilitera un atelier au centre d'écoute de Rabat 8 heures par mois (1 séance de 4 h par quinzaine). Le jour et l'heure seront déterminés en fonction des disponibilités des femmes ciblées et du prestataire. L'avocat-e rencontrera, avec la responsable de centre Nejma, les femmes identifiées en amont pour :

- Donner des réponses juridiques sur des points spécifiques des situations individuelles ;
- Animer les ateliers mensuels d'information et d'échanges de 2 heures avec des groupes de femmes (entre 5 et 8 participantes) sur des sujets prédéfinis en fonction des besoins et attentes du public cible,
- Dispenser des conseils juridiques pertinents pendant ces ateliers pour permettre aux femmes de maîtriser le contexte légal et connaître leurs droits,
- Elaborer des rapports mensuels sur les actions accomplies.

3. Profil du prestataire

- Avocat-e enregistré-e au barreau
- Spécialiste en droit de la famille et en droit pénal
- Sensible au respect des droits des femmes et à l'égalité des genres
- Engagé-e, ponctuel-le, empathique et sans jugement moral

4. Budget

Le budget alloué à cette activité est de 500,00 dhs TTC par séance.

5. Soumission d'une offre

Une offre technique et une offre financière, en arabe ou en français, doivent être soumises à association.adfm@gmail.com en indiquant en objet « Soumission avocat-e Centre Nejma » et ce, **au plus tard le mercredi 24 mai 2023 à 23h59.**